

**RESERVATION DE SALLE M.M.P.T**

Tel : 04.75.08.26.64

Email : mmpt@ville-tournon.comService : **Sport Vie Associative**

A compléter par le demandeur

N° enregistrement :

1 – Identité du demandeur

- Nom de la personne morale :

- Nom et Prénom, qualité du déclarant :

- Adresse de correspondance de l'association :

- Téléphone :

- Email :

2- Nature de la demande

- Objet de la demande (réunion, conférence etc.) :

- Jour souhaité : Lundi Mardi Mercredi Jeudi
Vendredi Samedi Dimanche

- Date :Participants :

- Créneaux horaires : heure de début :heure de fin :

- Matériel sollicité :

- Autres informations :

***Le demandeur déclare être informé des tarifs et des consignes de sécurité en vigueur indiqués au verso de ce document.
Le service se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute réservation en raison de contraintes administratives.***

Date et signature, qualité du demandeur :

Cadre réservé à la Ville de Tournon sur Rhône

Référence du courrier :

Agent chargé du suivi :

Décision du service :

-
- ACCORD
-
-
- REFUS
-
-
- EN ATTENTE

 Salle Olivier de Serres – Capacité : 40 Salle Raoul Dufy – Capacité : 20 Salle Vincent d'Indy – Capacité : 19 Labo – Capacité : 10 Bureau 2 – Capacité : 4 Salle d'EPS – Capacité : 100 Salle N°3 – Capacité : 35 Bureau E – Capacité : 4 Salle de Spectacle – Capacité : 100

Autres éléments :

Matériel disponible :

Tournon-sur-Rhône, le

Le Responsable du service Sport Vie Associative,
Jacques ARMAND

Utilisation des locaux de la MMPT

1. Remplir le formulaire de demande 2 semaines avant la demande d'utilisation,
2. Récupérer la clé à l'accueil avant 17h30 du lundi au vendredi,
3. Aviser l'agent de l'accueil du bâtiment, avant de prendre possession de la salle réservée,
4. Avant votre départ :
 - Veillez à laisser la salle en ordre,
 - Eteindre les lumières,
 - Fermer les portes,
 - Prévenir l'agent de votre départ.
5. Prévenir l'agent de votre départ,
6. Avertir le service de toute annulation, 48 heures avant la date de réservation,
7. En cas de dégradation constatée dans un local ou une salle de réunion, l'occupant doit la signaler immédiatement au personnel municipal chargé de l'accueil.

Rappel des horaires d'ouverture de la M.M.P.T

HORAIRES D'ACCUEIL

du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h30

TARIFS

Journée (9h – 17h) :	52.00 €	½ Journée (8h30 – 12h ou 14h – 17h) :	31.00 €
Stage longue durée la journée :	47.00 €	Stage longue durée ½ journée :	26.00 €
Conférence :	15.50 €/h	Assemblée Générale Copropriété :	37.00 €

Toute heure commencée est due.

« Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à la gestion des réservations de salles par le Service Vie Associative de la Mairie - 1 Place Auguste Faure – 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE CEDEX. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante rgpd@inforoutes.fr. »